

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 2

N° 23

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2018

---

RECONNAISSANCE DES PROCHES AIDANTS - (N° 1353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 23

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 2

Supprimer cet article

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression